

DATE	14 09 2024	LIEU	VISIOCONFERENCE
PRESENTS	Jean DARTRON, Lucien GALVANI, Guy MANETTE, Claudia CHAUDRIN RABOTEUR, Philippe MAQUIABA, Elin ELIE, Sylvia SERMANSON, Jean-Charles ALCOOL, Yohann SELBONNE, Victoire RAMLALL, Thierry COLOMBO,		
EXCUSES	Rodrigue SAINT VAL, Gérard PINSON, Stéphane ZAMORE, Teddy FLEREAU		
ABSENTS	Mickael MERABLI, Catherine AZEDE, Eric NESTAR, Bruno EDOM, Jocelyn MARTIAL		
INVITES	Fabrice THOMAS BABEL, Thierry MONTAGNE, Steeve ZABEAU		

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 11h15, et remercie l'ensemble des membres pour leur présence pour ce Conseil de Ligue (CDL), convoqué en délai d'urgence, afin d'arrêter notamment les dispositions relatives à l'Assemblée Générale Élective de la Ligue.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général (SG) qui donne lecture de de l'ordre du jour.

### **Point 1 – Fixation de la nouvelle date de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale de la Ligue (SG)**

Suite à l'ordonnance de référé rendue et notifiée le 11 septembre 2024 par le Président du Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre, il revient au CDL de fixer une nouvelle date pour l'Assemblée Générale électorale.

A cet effet, le SG propose la date du 17 novembre 2024.

Après échanges et débats, le Conseil de Ligue, valide, à l'unanimité des membres présents, la date du 17 novembre 2024, pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale de la Ligue, pour la mandature 2024/2028.

Il donne mandat au Secrétaire Général pour initier les diligences nécessaires pour ce faire.

### **Point 2 – Processus électoral (SG)**

Le Conseil de Ligue prend note de la démission, reçue par courrier, de Monsieur Denis COICOU membre de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE).

Le SG propose la candidature de Monsieur Sainte Croix RAUZDUEL pour rejoindre la CSOE.

Le Vice-Président Guy MANETTE propose la candidature de Madame Elvire ELBOURG.

Le SG rappelle que la composition minimale est de 5 personnes et que la commission peut être portée à 6.

Après échanges et débats, le Conseil de Ligue valide, à l'unanimité des membres présents, les candidatures de Monsieur Sainte Croix RAUZDUEL et de Madame Elvire ELBOURG.

Le SG propose donc au CDL de valider la composition de la CSOE comme suit :

- Madame Cindy CORIAL
- Monsieur Jean CABO
- Monsieur Joseph SENE
- Monsieur Jean-Luc EDOM
- Monsieur Sainte Croix RAUZDUEL
- Madame Elvire ELBOURG

Le Conseil de Ligue, valide, à l'unanimité les membres présents, la composition de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) telle que décrite ci-dessous :

- Madame Cindy CORIAL
- Monsieur Jean CABO
- Monsieur Joseph SENE
- Monsieur Jean-Luc EDOM
- Monsieur Sainte Croix RAUZDUEL
- Madame Elvire ELBOURG

### **Point 3 – Présentation des modifications des lois du jeu (Steeve ZABEAU)**

Le Président de la CRA Steeve ZABEAU présente au CDL les modifications des lois du jeu et le « protocole commotion cérébrale ».

Il revient également sur les réunions d'informations qui se tiennent par la CRA à destination des clubs sur ces changements.

Le CDL attire l'attention du Président de la CRA sur la nécessité de bien veiller à ce que tous les arbitres aient le même niveau d'information et de formation.

Celui-ci décline les actions menées par la CRA sur le sujet, tout en indiquant la problématique liée à l'absentéisme d'un certain nombre d'arbitres lors des formations organisées.

La mise en place d'une réunion techniques d'avant match avec l'ensemble des protagonistes est également une piste avancée par le vice-président Ph MAQUIABA. Le Président de la CRA abonde en ce sens, et indique que des efforts seront mis en œuvre pour y arriver.

Le Président demande au Président de la CRA de faire remonter à l'Institution via le Secrétaire Général et du Directeur les difficultés qu'il rencontrerait dans l'organisation de ces rencontres techniques d'avant match.

Concernant l'application du dispositif « protocole commotion cérébrale » et aux remplacements supplémentaires auquel il donne droit, il doit être soumis au vote en prévision de son application dans les compétitions de la Ligue, y compris chez les jeunes.

Après échanges et débats, le Conseil de Ligue valide, à l'unanimité des membres présents, cette disposition qui vise à protéger la santé des pratiquants. Cette modification sera notifiée aux clubs par voie de circulaire pour application dans l'ensemble des compétitions de la Ligue.

Pour l'ensemble des changements exposés, une opération de communication sera mise en place notamment via les réseaux sociaux de la Ligue.

#### **Point 4 – Questions diverses**

Le VP Ph MAQUIABA attire l'attention sur la nécessité d'avoir rapidement des dates sur le démarrage des compétitions féminines. Le Président demande au SG et au VP Guy MANETTE de suivre le sujet.

Le Président annonce la venue de Monsieur BOURDIN qui coordonne la politique Outre-Mer au niveau de la DTN.

Le DTR indique la reprise du foot d'animation ce week-end ce dont se félicite le CDL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H33.

Le Président

Jean DARTRON



LIGUE GUADELOUPEENNE  
DE FOOTBALL



*Pasyonémen ten nou !*